

CONVOCATION

Nous, Christine BERNOT, Maire du Bez, avons convoqué les membres du conseil municipal en séance publique pour le lundi 12 janvier 2026 à 20 heures 30.

Le Bez, le 6 janvier 2026



Ordre du jour

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2025 ;
- 2) Convention de vente d'eau au hameau de Caunan avec la commune de Cambounès ;
- 3) Modification du tableau d'évaluation des charges transférées à la CCSVP pour 2025 ;
- 4) Ouverture de crédits en section d'investissement avant le vote des budgets primitifs ;
- 5) Fongibilité des crédits ;
- 6) Questions diverses.

L'an deux mille vingt-six, le douze janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune du Bez, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine BERNOT, Maire, en séance ordinaire et publique.

Étaient présents : Mme Christine BERNOT, M. Paul MUFFATO, Mme Suzanne GALY née CALVET, Mme Nadine MOUGEL née CAUSSE, Mme Carole VIGUIER née JOUGLA, Mme Fanny GENET, Mme Katia SIGUIER née SABLAYROLLES, Mme Marie-Rose PORTALIER née SABLAYROLLES, M. Cédric KOSLOWSKI, M. Michel BÉNAZECH, M. Claude THURIÈS, M. Patrice ROUSSALY et M. Christophe BÉNAZECH.

Absents : Mme Amélie SCIÉ et M. Alain BLANCHARD (représenté par M. Cédric KOSLOWSKI).

A été élue secrétaire : Mme Carole VIGUIER.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2025, Mme Katia SIGUIER, Mme Fanny GENET et M. Patrice ROUSSALY absents lors de cette séance s'abstenant.

N°1/2026 Autorisation donnée au Maire de signer une convention pour la fourniture d'eau potable au hameau de Caunan sur la commune de Cambounès par la commune du Bez

Madame le Maire expose au conseil la demande de la commune de Cambounès pour la fourniture d'eau potable au hameau de Caunan. Madame le Maire donne lecture du projet de convention et demande au conseil l'autorisation de signer cette convention. Celle-ci sera transmise à la commune de Cambounès pour approbation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer cette convention, jointe en annexe, et de la transmettre pour approbation à la commune de Cambounès.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

N°2/2026

**Modification du tableau d'évaluation des charges transférées 2025
Attributions de compensation aux communes**

Madame le Maire expose qu'il conviendrait de délibérer sur l'approbation de la modification tableau d'évaluation des charges transférées par les communes à la Communauté de communes Sidobre Vals et Plateaux pour l'année 2025. Elle présente le tableau d'évaluation des charges transférées qui doit être modifié afin de régulariser les attributions de compensation des communes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide la proposition de modification du tableau d'évaluation des charges transférées à la Communauté de communes Sidobre Vals et Plateaux par les communes membres pour l'année 2025 et approuve le calcul des attributions de compensation pour chaque commune, conformément au nouveau tableau ci-annexé.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

N°3/2026

Ouverture de crédits en section d'investissement avant le vote des budgets primitifs

Madame le Maire expose que certains investissements pourraient être réalisés avant le vote des budgets primitifs 2026 sans que ces dépenses aient été engagées avant le 31 décembre 2025, ce qui explique qu'elles n'apparaissent pas dans les restes à réaliser. Aussi, afin que les factures correspondant à ces investissements puissent être mandatées dans les délais, et conformément à l'article L.1612.1 du code général des collectivités territoriales, Madame le Maire demande au conseil de les prévoir et se s'engager à les reprendre dans les budgets primitifs 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve la proposition de Madame le Maire et ouvre sur les comptes ci-dessous les crédits suivants dont il sera tenu compte lors du vote des budgets primitifs 2026.

Budget communal (montant total : 226 590,00 €)

231 – 241 : 5 000,00 €	231 – 348 : 10 000,00 €	231 – 351 : 169 590,00 €
231 – 352 : 30 000,00 €	231 – 357 : 2 000,00 €	231 – 361 : 10 000,00 €

Budget Eau et Assainissement (montant total : 69 887,00 €)

211 – 116 : 5 000,00 €	2315 – 122 : 6 383,00 €	2315 – 127 : 58 504,00 €
------------------------	-------------------------	--------------------------

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

N°4/2026

Fongibilité des crédits

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil municipal à déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance. Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à procéder, à compter du 1er janvier 2026, à des mouvements de crédits annuels de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections. Cette disposition est valable pour la gestion 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, autorise Madame le Maire à procéder, à compter du 1^{er} janvier 2026, à des mouvements de crédits annuels de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections. Cette disposition est valable pour la gestion 2026.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Questions diverses

Amélioration de la circulation sur la route de l'Agout : Madame le Maire indique qu'une limitation de vitesse à 50 km/h va être mise en place entre Amiguet et Saint-Agnan. L'achat des panneaux a été financé par la Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux et la pose se fera par les agents techniques de la Commune du Bez.

Travail autour de l'aménagement des entrées des villages : un travail concernant l'aménagement des entrées des villages de la commune est prévu afin de modifier l'implantation des panneaux d'entrée d'agglomération.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 21 heures 30 minutes.

Au cours de la séance du 12 janvier 2026, le conseil municipal a adopté quatre délibérations numérotées de 1 à 4.

Le secrétaire de séance, Carole VIGUIER

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Carole Viguié', with a stylized flourish at the end.

Le Maire, Christine BERNOT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Christine Bernot', with a simple, elegant stroke.